



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA
PROTECTION DE LA NATURE

MESSAGE DU MINISTRE

A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

1^{er} JUIN 2019

31 MAI 2019

Mesdames et Messieurs,

Chers concitoyens,

Soucieux de préserver les ressources forestières et de lutter contre l'avancée du désert, le président feu Gnassingbé Eyadema a instauré, depuis 1977, le 1^{er} juin comme journée nationale de l'arbre. La journée est devenue plus qu'une tradition pour tous les Togolais épris de la cause écologique. Depuis lors, nous sommes nombreux, citoyens togolais à mettre en terre au moins un plant à cette date. Demain, 1^{er} juin 2019, nous n'avons aucune raison à déroger à la cette tradition, celle de mettre en terre un plant.

Quelqu'un pourrait s'interroger sur les motivations des initiateurs du 1^{er} Juin. En effet, avec une vision écologique presque prophétique, le Père de la Nation, Feu GNASSINGBE Eyadema se projetait dans un Togo « vert », avec une couverture forestière optimale et un potentiel ligneux diversifié. Pour atteindre cet objectif, l'approche utilisée cible le reboisement systématique d'arbres de forêt et hors forêts pour une finalité essentiellement écologique. En effet, l'importance des forêts pour la sauvegarde de la vie sur terre n'est plus à démontrer, ne serait-ce que sur la base de nos connaissances élémentaires en photosynthèse, en évapotranspiration et les experts ajouteraient son rôle de puits de carbone.

Trente cinq (35) ans après l'initiative togolaise, la communauté internationale instaure en 2012, la Journée Internationale des Forêts (JIF), à observer chaque 21 mars. Le thème de la JIF-2019 est « *les forêts et l'éducation* ».

Des études révèlent qu'aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes, avec un mode de vie pas toujours éco-citoyen, les déconnectant de la nature. C'est en cela qu'il est important d'éduquer les habitants des centres urbains à l'écocitoyenneté, de sensibiliser la population, en particulier les jeunes, sur une nécessaire harmonie entre l'Homme et son environnement, entre l'Homme et la nature. Vous comprenez aisément alors la logique de l'option du gouvernement à faire des villes, des villes vertes, des villes boisées, des villes où la quantité et la dimension des arbres qui s'y trouvent feraient parler de forêts urbaines.

Pour y parvenir, en même temps que nous préservons tout arbre non gênant aux abords des artères, sur nos lieux de travail et dans la cour de nos maisons, il faut nous en planter. Et le 1^{er} Juin est une excellente opportunité. Depuis l'instauration de la Journée Nationale de l'Arbre, nous avons évidemment fait du chemin et l'engouement ininterrompu des concitoyens à l'initiative en est un indicateur.

Le premier inventaire forestier national, réalisé en 2016, révèle un taux de couverture forestière nationale de 24,24%. La campagne nationale de reboisement, conduite pendant 42 ans, y trouve son compte. La question qui nous vient à l'esprit est de savoir dans quelle proportion.

Des dispositions sont entrain d'être prises pour une évaluation globale des campagnes précédentes, je me permets de reconnaître avec humilité que si le principe de la journée de l'arbre est louable et partagé, sa pratique nécessite d'être repensée, revue et réajustée. Mon département y travaillera avec méthode et conviction pour définir et mettre en œuvre l'approche idoine.

Chers concitoyens,

La répétition étant pédagogique, je voudrais insister sur le fait que les forêts jouent un rôle extrêmement important dans le développement socio-économique. Les produits forestiers tels que : le bois d'œuvre, le bois de chauffe, le charbon de bois, les cure-dents et même les produits forestiers non ligneux entrent, pour une part importante, dans la vie quotidienne de nos populations, aussi bien rurales qu'urbaines.

Des statistiques nationales indiquent que le secteur forestier a généré en 2006 une valeur ajoutée de 16,5 milliards de FCFA, soit 1,68% du PIB. La contribution du secteur forestier à l'économie nationale est souvent mal calculée car le système actuel de comptabilité nationale ne prend pas en compte les services non marchands et écosystémiques du secteur forestier. La prise en compte de ces paramètres dans les études thématiques réalisées dans le cadre du Programme National de Reboisement, montre que la forêt aurait contribué à 18,32 % au PIB en 2015.

D'un point de vue écologique, les forêts, non seulement constituent des puits de carbone par excellence, mais permettent aussi de lutter efficacement d'une part, contre les événements climatiques extrêmes tels que : les inondations, les sécheresses, les vents violents et d'autre part, contre les éboulements, la dégradation des terres, et j'en passe. C'est pourquoi les orientations stratégiques définies par notre pays dans les documents de planification et de politique sectorielle prennent désormais en compte ce rôle des forêts.

Les priorités du gouvernement en matière de développement du secteur forestier sont bien déclinées dans :

- le cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo ;
- le Plan d'Action Forestier National ;
- et le plan national de développement (PND), qui consacre l'effet 12 de son axe-3 à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience aux effets des changements climatiques.

Mesdames et Messieurs,

Le Togo a pris des engagements en matière de foresterie, dans le cadre des Accords internationaux auxquels il est Partie. Pour preuve, le Togo a adhéré au partenariat REDD+ lors de la conférence sur le climat et la forêt organisée à Oslo en Norvège en mai 2010. Cet engagement montre la volonté du Gouvernement de la République du Togo, à contribuer à la lutte contre les gaz à effet de serre et le changement climatique.

La nécessité d'une action immédiate pour faire face à la problématique de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestiers du Togo qui progressent rapidement, préoccupe au plus haut niveau les autorités togolaises. Ainsi, la REDD+ a été reconnue comme un important moyen de réduire des émissions des gaz à effet de serre mais aussi, dans une large mesure, comme une opportunité pour bénéficier de divers services écologiques, économiques et sociaux offerts par la forêt.

Un autre exemple concerne l'initiative AFR100 de l'Union Africaine consistant à restaurer sur le continent cent millions d'hectares de paysages et terres dégradés d'ici à 2030. Conformément à la vision environnementale du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le gouvernement a pris l'initiative d'assurer l'adhésion du Togo à cette initiative régionale avec un ambitieux engagement de restaurer 1.400. 000 ha de terres dégradées au même horizon temporel. Réaliser une telle ambition sera un résultat environnemental significatif valable à la fois pour l'axe 2 et l'axe 3 du Plan National de Développement, horizon 2018-2022.

Mesdames et Messieurs,

Vous comprenez aisément toute la portée de la campagne nationale de reboisement. C'est pourquoi le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature s'emploie à améliorer les conditions de sa réalisation. Ainsi, nos services techniques ont formé, à travers tout le pays, des pépiniéristes privés à la production des plants.

Pour la campagne 2019, nous notons à ce jour, une disponibilité globale de **4.616.384** plants (toutes essences confondues) dont :

- **3.324.123** produits par les privés pour la vente ;
- **1 164 261** par l'ODEF pour son propre reboisement ;
- **120 000** par les directions régionales du MEDDPN ;
- et **8 000** par le Centre Semencier de Davié qui seront distribués pour le lancement.

Les demandes en plants sont énormes, ce qui est un indicateur positif d'une adhésion populaire à la journée nationale de l'arbre. Cependant, le ministère ne pourra les satisfaire que partiellement. Aussi, voudrions-nous exhorter les particuliers désireux de participer à la campagne de prendre les mesures personnelles à cet effet.

Mesdames et Messieurs ;

Chers concitoyens

Je saisis encore une fois l'occasion pour renouveler les remerciements du Gouvernement à tous les partenaires qui accompagnent le Togo dans la gestion durable des ressources forestières. Je veux citer en exemple, et sans pouvoir les classer, quelques-uns tels que la FAO, l'Union Européenne, la Coopération Allemande/GIZ, la Banque Mondiale, le PNUD.

Pour finir mes propos, je tiens à féliciter nos compatriotes : personnes âgées, jeunes, femmes et hommes qui ont fait de la production des plants des activités économiques. Je les y encourage vivement.

Mes félicitations vont également à tous les planteurs privés, aux ONG et à la société civile qui excellent admirablement dans le reboisement. L'engagement collectif public-privé est primordial pour la reconstitution du couvert forestier du Togo.

Je souhaite pleins succès à la quarante-troisième édition de la journée nationale de l'arbre et à toute la campagne nationale de reboisement 2019.

Dans l'esprit d'une exhortation de notre hymne national, je termine en disant : Togolais viens, plantons des arbres pour les générations présentes et futures.

Je vous remercie.

